

4M

**Société à responsabilité limitée au capital de 1 500 euros
Siège social : 746, Route de la Gorge
38410 VAULNAVEYS LE HAUT
979 917 275 RCS GRENOBLE**

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2026**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 23 425,74 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 23 425,74 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 30 346,30 euros.

Conformément à la loi, l'Associé Unique prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2024 :

22 976 euros, soit 15,32 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 22 976 euros

Certifié conforme,
La Gérance

Signé par Pierre MARECHAL
Le 31 août 2026

Signed with
Universign doc_zn9Q
tx_Dm5xy02ea1Am

REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	2 458
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

Désignation de l'entreprise SARL 4M

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31 12 2025					Exercice N-1 clos le 31 12 2024				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210						
	Production vendue	{	biens et livraisons intracommunautaires services *	215		214					
				217		218	91 500	39 000			
				Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222		
	Production immobilisée * Certifié conforme					224					
	Subventions d'exploitation reçues					226					
	Autres produits					230					
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	91 500	39 000			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane) Signé par Pierre MARECHAL Le 31 août 2025					234					
	Variation de stock (marchandises) *					236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane) Signed with doc 1a1X Universign b303718wrMvO					238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240					
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)					242	2 635	3 686			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)					243					
						244					
	Rémunérations du personnel *					250	18 000				
	Cotisations sociales (dont cotisations personnelles de l'exploitant)					380	5 130				
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce)					255					
						254	109				
	Dotations aux dépréciations					256	39 000				
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259										
	{ dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260						0				
Total des charges d'exploitation (II)					264	64 874	3 686				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	26 626	35 314				
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)					280		36			
	Produits exceptionnels (IV)					290					
	Charges financières (V)					294					
	Charges exceptionnelles	{	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300					
				348							
	Impôts sur les bénéfices * (VII)					306	3 200	5 303			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310	23 426	30 047				
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	23 426	314				
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318					
	Provisions non déductibles *					322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324	3 200				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248					
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)	249					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999					
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997					
	Entreprise nouvelles (44 sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138	342		
	(ERR) France Ruralité Revitalisation (art 44 quinquies A)	181		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)				
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		Bassins urbains à dynamiser-BUID (art. 44 sexdecies)	992	350		
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G								5 293		
	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)					993					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352	21 333	354				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356					
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							360			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.

La date de clôture de l'exercice est le 31/12/2025

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Liste des principales méthodes

- Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement sont comptabilisés **en charges**, conformément à l'article **212-9 du PCG**.
- Les frais d'augmentation de capital, de fusion, de scission, d'apport sont comptabilisés **en charges**, conformément à l'article **212-9 du PCG**.
- Les coûts de développement et les frais de création de site internet sont comptabilisés **en charges**, conformément aux articles **212-3 et 612-1 du PCG**.
- Les frais externes afférents à des formations nécessaires à la mise en service des immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisés **en charges**, conformément à l'article **213-8 du PCG**.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisés **en charges**, conformément aux articles **213-8 et 213-22 du PCG**.
- Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations financières sont comptabilisés **en charges**, conformément aux articles **221-1 et 222-1 du PCG**.
- Les titres des sociétés contrôlées de manière exclusive sont **évalués au coût historique**, conformément à l'article **221-4 du PCG**.
- L'évaluation des stocks se fait par **Premier entré, premier sorti (PEPS - FIFO)**, conformément **213-34 du PCG**.
- Les frais d'émission des emprunts sont comptabilisés **en charges**, conformément à l'article **212-11 du PCG**.
- Les subventions d'investissement sont comptabilisées **en produits**, conformément à l'article **312-1 du PCG**.
- Les engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires font l'objet d'une **information dans l'annexe**, conformément aux dispositions applicables.
- Les programmes pluriannuels de gros entretien ou de grandes révisions sont comptabilisés **comme un composant distinct de l'immobilisation**, conformément à l'article **214-10 du PCG**.
- Les primes de remboursement des emprunts sont amorties **au prorata des intérêts courus**, conformément à l'article **212-10 du PCG**.
- Les coûts d'emprunt engagés pour financer l'acquisition ou la production d'un actif éligible sont comptabilisés **en charges**, conformément à l'article **213-9 du PCG**.
- Le chiffre d'affaires relatif aux contrats à long terme est reconnu selon la **méthode à l'achèvement**, conformément à l'article **622-2 du PCG**.
- Les primes d'option sont **étalées dans le compte de résultat sur la période de couverture**, conformément à l'article **628-12 du PCG**.
- Le report / déport du change à terme est **étalé dans le compte de résultat**, conformément à l'article **628-13 du PCG**.

- CHANGEMENTS COMPTABLES - Informations complémentaires

(Art. 831-3)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRÉC. POSTES IMMO., AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -
(Art. 832-2)

Immobilisations - Augmentations de l'exercice

	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Matériel de bureau et matériel informatique			708		
Immobilisations financières					
Créances rattachées à des participations			1 750		
TOTAL GENERAL			2 458		

Immobilisations - Diminutions de l'exercice

Amortissements - Dotations de l'exercice

Amortissements - Diminutions de l'exercice

Informations relatives aux filiales et participations

(Art. 832-5)

SARL 4M
38410 VAULNAVEYS LE HAUT

Informations financières		Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la société	Montant des engagements donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observ
Filiales et participations				brute	nette						
Renseignements concernant les filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société)											
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale											
2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au 1											
- françaises											
- étrangères											
A. Total des filiales											
Renseignements concernant les participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)											
1. Renseignements détaillés pour chaque participation											
- SCI SCI SOFT POWER											
2. Renseignements globaux pour les participations non reprises au 1											
- françaises											
- étrangères											
B. Total des participations											
C. Total des filiales et des participations (A + B)											

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE -

(Art. 832-6)

Variation de la valeur du portefeuille de titres immobilisés de l'activité de portefeuille

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances rattachées à des participations	5 286	5 286	
Créances de l'actif immobilisé	5 286	5 286	
Autres créances clients	56 400	56 400	
Impôts sur les bénéfices	446	446	
Taxe sur la valeur ajoutée	149	149	
Créances de l'actif circulant	56 995	56 995	
TOTAL	62 280	62 280	

- CAPITAUX PROPRES -

(Art. 832-11)

Actions et parts sociales émises pendant l'exercice

Actions / parts sociales	Valeurs nominales en euros	Nombre à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre à la clôture de l'exercice
PARTS SOCIALES	1.00	1 500			1 500

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice N-1	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital	1 500			
Réserve légale		150		
Autres réserves		6 921		
Résultat de l'exercice	30 047		22 976	
Total des capitaux propres	31 547	7 071	22 976	

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital				1 500
Réserve légale				150
Autres réserves				6 921
Résultat de l'exercice				23 426
Total des capitaux propres				31 996

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -
(Art. 832-15)

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 000	9 000		
Taxe sur la valeur ajoutée	10 607	10 607		
Groupe et associés	4 874	4 874		
TOTAL	24 481	24 481		

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF PAR CATÉGORIE -
(Art. 837-2)